

**Zeitschrift:** Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Herausgeber:** Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Band:** - (1990)

**Heft:** 25: La mixité de l'enseignement de l'éducation physique

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## La mixité de l'enseignement de l'éducation physique

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FÉMININE (BCF) DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA – 19, RUE DES MOULINS – 2800 DELÉMONT

### ECOLE, MA BELLE ECOLE,

### dis-moi quelle société je suis et serai...

Si le programme d'entraînement physique proposé en 1816 par Ph. H. Clais cherchait à mettre en valeur la grâce féminine, il opérait aussi une distinction selon l'appartenance sociale des jeunes filles qu'il voulait éduquer : celles des classes inférieures faisaient, avec moins de force, les mêmes exercices que les garçons, celles des milieux aisés apprenaient à se mouvoir avec grâce. Vers 1840, on ajouta aux rondes et aux petits exercices de saut, l'apprentissage de la discipline, de la bonne tenue et des convenances.

En 1874, la Confédération rendit obligatoire la gymnastique scolaire mais... pour les garçons seulement afin de les préparer au service militaire ! Durant un siècle encore, l'éducation physique des jeunes filles dépendit du bon vouloir des cantons qui pouvaient continuer de penser que le manque de mouvement leur seyait mieux !

Aujourd'hui, toute l'éducation scolaire est mixte - filles et garçons étudient ensemble les mêmes disciplines et travaillent les mêmes exercices - sauf, et dès la puberté, l'éducation physique.

L'école, évidemment, reflète la société, son organisation sociale, son projet. Alors quoi ?

Le partenariat, le partage, la collaboration entre filles et garçons, entre femmes et hommes ne sont-ils pas des objectifs de notre société ? Ne voulons-nous pas qu'elles et ils puissent librement choisir leurs activités intellectuelles, artistiques mais donc aussi physiques et sportives ? L'éducation physique est un lieu privilégié où filles et garçons peuvent faire équipe, apprendre ensemble la maîtrise de l'espace, l'expression corporelle, et s'enrichir de leurs qualités, apprécier leurs différences. Elle se doit de participer, par la mixité de son enseignement, à ce projet.

Nous n'ignorons pas la critique faite à la mixité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle celle-ci doit être pensée et réfléchie de manière à ne pas sécréter des comportements contre-productifs du genre "Si j'ai une classe mixte, je dirai à mes garçons de jouer de la main gauche !"

Ces comportements sont révélateurs de l'importance de la question, d'ailleurs. Non seulement celle-ci débouche sur le débat de la violence, du sport, mais elle débusque à nouveau le sexisme, touchant à l'"image de la femme" et l'"image de l'homme".

Marie-Josèphe Lachat

